

PROJET GRAND ARRAS
VIVRE EN 2030

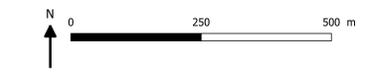
**AJUSTEMENT 1
 MODIFICATION DU PLAN LOCAL
 D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 6 COMMUNES**

Approbation
 Vu pour être annexé
 à la délibération du
 Conseil Communautaire
 en date du 24/06/21

Pour le Président
 le Vice-président délégué
 à l'Urbanisme

Alain VAN GHELDER

PLANS REGLEMENTAIRES
Zonage A1
RANSART



- ### Légende
- DESTINATION DES SOLS**
- Zones urbaines mixtes**
 UA - Zone Urbaine mixte centrale (UAb - UAc)
 UC - Zone Urbaine mixte périphérique (UCb - UCc)
- Zones urbaines spécifiques**
 UJ - Zone de fonds de jardin en contact avec les zones A ou N
- Zones urbaines économiques**
 UErn - Secteur économique à vocation d'activités sauf commerces de détails et services
- Zones à urbaniser**
 1AUa - Zone à urbaniser mixte (1AUa3 - 1AUa4)
- Zones naturelles**
 N - Zone naturelle dont zone tampon de 30m autour des cœurs de nature
 NI - Secteur d'équipements légers de loisirs et sportifs
- Zone agricole**
 A - Zone Agricole
 Ae - Secteur reprenant des activités économiques isolées au sein de la plaine agricole
 Ac - Secteur de corridors de la Trame Verte et Bleue en zone agricole
- OUTILS DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE**
 Boisements à protéger
 Prairies à protéger
 Haies et alignements d'arbres à protéger
 Corridors écologiques restreints à préserver (50m)
 • Élément de Patrimoine bâti à protéger de niveau 1
 • Élément de Patrimoine bâti à protéger de niveau 2
- PRESCRIPTIONS DIVERSES**
 Emplacements réservés
 Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- AUTRES ELEMENTS A TITRE INFORMATIF**
 Limites communales
 Limites parcellaires
 Emprise bâti
 Cimetière

Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts et réservés aux continuités écologiques article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

NUMERO	BENEFICIAIRE	OBJET	SURFACE (M²)
RAN_01	Commune de Ransart	Création d'un parking	3526

